



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

architecture

Question écrite n° 5201

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation de la filière de l'enseignement et de la recherche en architecture. Alors que notre pays déjà peu doté en architectes voit la situation s'aggraver avec le départ à la retraite de la génération du *baby boom*, le nombre total d'architectes se réduit alors que la formation d'architectes permet d'accéder à des métiers de plus en plus diversifiés. C'est pourquoi les professionnels de la filière souhaiteraient construire un milieu de la recherche en architecture et urbanisme autour de la notion de projet en établissant un lien fort avec la profession et le milieu de la construction. Cela passe par la mise à niveau des moyens de fonctionnement des écoles à un niveau comparable aux autres enseignements des grandes écoles et universités tant s'agissant des moyens humains que des équipements pédagogiques et immobiliers. Aussi elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Les 20 Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) placées sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication ont été gratifiées d'excellentes évaluations par l'Agence d'évaluation pour la recherche et l'enseignement supérieur (AERES). Cette campagne a concerné 22 établissements (20 ENSA, l'École spéciale d'architecture de Paris et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg). Entrées dans le schéma global du LMD (Licence, Master, Doctorat) peu de temps après les universités, en 2005, les écoles d'architecture ont montré une très grande capacité à mener une réforme en profondeur, qui se traduit aujourd'hui dans les évaluations très positives de leurs deux cursus principaux : le DEEA (Diplôme d'Études en Architecture) et le DEA (Diplôme d'État d'Architecte). En ce qui concerne le doctorat et l'adossement du master à la recherche, les écoles renforcent actuellement, au sein des personnels permanents, la présence d'enseignants-chercheurs titulaires d'une habilitation à diriger les recherches. Les notes finales retenues pour ces deux cursus par l'AERES (4A+ soit 9 %, 36 A soit 84 % et 3B soit 7 %) traduisent l'excellence et la grande homogénéité des cursus. Les 22 écoles d'architectures comptent environ 20 000 étudiants, dont 18 792 dans les ENSA. Le budget alloué par l'État aux ENSA est de 41,5 M€ en fonctionnement et de 2,5 M€ en investissement courant. L'investissement lourd dédié aux grands projets immobiliers se situe annuellement entre 8 et 10 M€, auquel il faut rajouter 1,3 M€ pour les aides à la mobilité des étudiants. L'encadrement des étudiants est assuré par 1 600 emplois en équivalents temps plein (ETP) rémunérés sur le budget de l'État (dont 990 enseignants) et 992 ETP rémunérés par les écoles (dont 668 enseignants). Le passage au LMD en 2005 a cependant généré des besoins nouveaux d'organisation et de soutien. Les écoles doivent en effet répondre, tout en conservant des exigences d'excellence académique, à la semestrialisation, au développement de leurs laboratoires de recherche, à la mise en place de formations HMONP (Habilitation à la maîtrise d'oeuvre en nom propre) ou encore à l'adhésion à des PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur). La mise en application de la loi du 12 mars 2012 sur le statut des agents non-titulaires pourrait aussi alourdir sensiblement la masse salariale des écoles. Consciente à la fois des réussites de ces écoles, dont les diplômés s'insèrent rapidement dans leur domaine de formation, mais aussi des tensions sur le budget comme sur le personnel qu'elles connaissent, la

ministre de la culture et de la communication porte de fortes demandes pour ce réseau dans le cadre des négociations budgétaires. Elle a annoncé, lors de la biennale de l'architecture à Venise le 28 août 2012, que les moyens réservés aux écoles étaient préservés dans un contexte budgétaire complexe où les autres établissements publics ont vu leurs dotations baisser. La ministre a également indiqué que des postes seraient créés dans le cadre du projet de loi de finances 2013, afin d'engager un processus de renforcement du réseau des Écoles nationales supérieures d'architecture. Enfin la ministre a annoncé le lancement d'une vaste concertation associant l'ensemble des secteurs des écoles - enseignants, personnels administratifs, étudiants-, les représentants de la profession d'architectes, les maîtres d'ouvrage publics et privés, des collectivités territoriales, la société civile.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Rohfritsch](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5201

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5201

Réponse publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5733